

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mercredi 26 octobre 2022

Délibération n° 2022_19

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Jean-Luc BORIE, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Louis GISCARD d'ESTAING, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, suppléant (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Claude RIBOULET, Président du Conseil départemental de l'Allier, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Laurent BERNARD, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, suppléant, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Yann HOUVENAGHEL et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjointes de la Régie Auvergne Numérique, M. Georges MAUGUIN, Conseil départemental de la Haute-Loire, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Benoît MARIUS et M. Patrice LAMY, Conseil départemental de l'Allier, M. Simon BANCAREL, Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'adopter les durées d'amortissements pour les comptes d'imputation concernés selon la méthode linéaire en année pleine.**

Le Président,



Bruno FAURE